

INAUGURATION DE LA SAS DE MONTPELLIER

DISCOURS DU GARDE DES SCEAUX

6 DECEMBRE 2022

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le préfet,

Messieurs les parlementaires,

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Mesdames, Messieurs,

J'avais promis que je viendrais inaugurer avant la fin de l'année la structure d'Accompagnement vers la Sortie de Montpellier à Montpellier. C'est donc avec un grand plaisir que j'honore aujourd'hui ma promesse.

Le bâtiment que nous inaugurons aujourd’hui, est un établissement pénitentiaire relevant d’un nouveau concept qui se situe entre la vie carcérale et la vie civile. Il se concentre sur l’accueil de détenus en fin de peine ou exécutant des peines inférieures à deux ans. La « SAS » comme on appelle cette établissement dans le langage courant porte donc bien son nom.

Dans les SAS, l’accent est mis sur la responsabilisation du détenus afin de l’accompagner sur la voie d’une libération prochaine et de faciliter la construction de son projet de sortie.

Ces établissements disposent ainsi d’une plateforme de préparation à la sortie regroupant l’intervention des différents services compétents du territoire (Assurance Maladie, CAF, Pôle Emploi, services sociaux et missions locales notamment).

Cette plateforme permet ainsi l'accès des détenus aux services sociaux, à l'hébergement et à l'emploi. Ces services travaillent en étroite collaboration avec le personnel pénitentiaire, dans le cadre d'un plan d'accompagnement déterminé par le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Ce nouveau concept d'établissement pénitentiaire, reste donc un lieu de privation de liberté , mais assure comme je le disais, une meilleure autonomie des détenus, ainsi qu'une prise en charge favorisant leur réinsertion, dans l'objectif, toujours, de lutter contre la récidive.

Au global, l'établissement comptera 150 places, et le coût de l'opération aura été d'environ 23 millions d'euros.

D'un point de vue architectural, cette construction traduit la nature hybride de l'établissement, entre la vie carcérale et la vie civile. Il s'agit d'une structure au cœur de la ville de Montpellier, dont l'image contemporaine permet de l'intégrer à l'espace urbain. En particulier, l'effort visuel fait sur les façades, l'entrée et la clôture, concourt à assumer sa présence, sans ostentation, ni stigmatisation.

J'en profite pour saluer et remercier chaleureusement l'ensemble de ceux qui ont participé à la construction de ce bâtiment :

- La maîtrise d'ouvrage assurée par l'APIJ
- L'administration pénitentiaire en particulier Mme Ilhem Grairia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, cheffe de l'équipe projet, et ses collaborateurs.
- Les architectes Bernard Guillien et Agnès Barthelemy
- L'entreprise GCC, Jérôme Latouche et ses équipes

- Katia Rueda du bureau d'étude EGIS et ses équipes.

Egalement, je formule mes remerciements à la préfecture de l'Hérault qui a accompagné le projet et a fait en sorte qu'il soit accepté et compris par les riverains.

Ce projet d'établissement pénitentiaire fait partie du « plan 15 000 », porté par le président de la République, et visant à créer 15 000 places de prison supplémentaires d'ici la fin du quinquennat.

J'y suis pleinement engagé et ce sont environ la moitié des établissements qui seront opérationnels en 2024, sur la cinquantaine de chantiers en cours.

A l'heure où je vous parle, ce sont dix-huit opérations qui sont en chantier dans toute la France, avec par exemple une nouvelle construction des Baumettes à Marseille, la réhabilitation de l'ex centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis, ou encore un nouveau centre pénitentiaire à Troyes-Lavau.

En 2023, pas moins de dix établissements pénitentiaires seront livrés : sept structures d'accompagnement vers la sortie (SAS), dont Avignon, Valence, Meaux ou Osny, et trois centres pénitentiaires, dont Caen et Troyes-Lavau.

La création de ces nouveaux établissements pénitentiaires vont permettre d'assurer la meilleure réponse pénale possible, de garantir des conditions dignes de détention et d'améliorer aussi considérablement les conditions de travail des personnels à qui je veux rendre aujourd'hui un hommage appuyé pour leur engagement.

Au-delà de la construction de nouvelles places de prison, le plan 15 000 a également vocation à diversifier la typologie des établissements pénitentiaires pour mieux adapter les régimes de détention au profil des personnes détenues, selon leur parcours, leur peine et leur projet de réinsertion.

Outre les SAS qui sont tournées vers la réinsertion, et dont les nouvelles constructions comptabiliseront 2 000 places au total, on peut citer les établissements InSERRE (*Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi*) qui seront tournés vers le travail.

En termes budgétaires, ce sont plus de 441 millions d'euros qui sont budgétés en 2023 pour la réalisation du programme 15 000.

Mesdames, Messieurs,

Plus l'accompagnement des détenus vers le retour à la vie civile est rapproché, plus la récidive sera faible. Un détenu qui, grâce à l'accompagnement de la SAS, sort du monde carcéral avec un logement, des qualifications renouvelées, et un travail ou projet professionnel, aura davantage de chance de réussir sa réinsertion et donc de ne plus récidiver.

L'inauguration de cette structure d'insertion vers la sortie témoigne de notre engagement sans faille pour apporter une réponse pénale forte et adaptée. Cette inauguration ici à Montpellier, fruit d'un travail collectif, présage d'une justice qui a du sens pour le détenu mais aussi pour toute la société et l'ensemble de nos concitoyens.